

FICHE DE DEMANDE D'EXPERTS

Demandeur

- HAS ; pilotes du groupe de travail :**
- DR TRELLU Sabine, Chef de projet – HAS,
- JOHN Marie-Catherine <mc.john@has-sante.fr>

Thématique

« Parcours de santé de l'adulte ayant un AVC ».

Type de travail exigé

- Elaboration d'un guide selon la méthode d'élaboration du guide et des outils parcours de soins pour une maladie chronique

Nombre d'experts	4 ou 5 ergothérapeutes exerçant en SMR et en HAD de réadaptation, qui pourraient participer au groupe de lecture,	Date de début Date de fin	20/09/ 2024 30/09/2024
Frais / Indemnisation	Déplacements pris en charge par la HAS (base SNCF) Base forfaitaire HAS		

DETAILS DE LA MISSION

L'objectif est d'améliorer la qualité du parcours de santé de l'AVC, de structurer ce parcours de soins de la phase initiale à la phase chronique, d'améliorer l'autogestion de la maladie par le patient et son accès à la décision médicale partagée, de faciliter la réinsertion des patients en milieu professionnel ou à domicile. Ce travail sera réalisé selon la méthode « Méthode d'élaboration du guide et des outils parcours de soins pour une maladie chronique » https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-05/methode_parours_de_soins_web.pdf publié par la HAS en 2012.

La HAS souhaite associer à ce travail les professionnels de santé et les associations de patients ou d'usagers concernés par ce sujet.

La méthode de travail retenue fait intervenir un groupe de travail et un groupe de lecture pluriprofessionnels.

Les membres du groupe de lecture (indépendant du groupe de travail) auront pour mission de lire l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de ce travail et de donner leur avis. Les commentaires du groupe de lecture seront ensuite discutés par le groupe de travail pour la finalisation des documents. **La période de relecture devrait débuter fin octobre 2024, pour une durée de 3 semaines.**

Les experts des groupes de travail et de lecture s'expriment à titre individuel, et non au titre de représentant de leur organisme professionnel.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer avant **le 30/09/2023** les noms et coordonnées de professionnels susceptibles de participer, à titre individuel, au groupe de travail ou au groupe de lecture

Pour rappel :

PROCEDURE DE VALIDATION DES CANDIDATURES DU CNPE

1. Chaque association du CNPE prend connaissance de cette fiche afin de proposer des candidats au bureau du CNPE **AVANT le 30.09.2023 au soir.** Un CV facilitera leur choix.
2. A réception des candidatures, le bureau émet une fiche de présentation des candidats qu'il adresse aux membres du Conseil d'administration du CNPE.
3. Un vote du CA est alors lancé :
 - a. Soit un vote par classement s'il y a plus d'une candidature,
 - b. Soit un vote oui/non s'il y a une seule candidature. Le CNPE décide ce jour qu'il vaut mieux ne pas avoir de représentant plutôt que d'en nommer un qui ne soit pas à la hauteur du projet.
4. Les candidats seront contactés par le CNPE et devront effectuer un reporting à l'association membre et au CNPE de l'avancée du projet.

Chaque association proposant un(des) membre(s) sera citée sur le résultat de la mission. Les avancées transmises par les experts seront notifiées sur le site du CNPE et leur participation pourra être notifiée sur leur CV personnel.

CATEGORISATION DES EXPERTS (CRITERES)

Pour qu'un candidat soit défini comme expert et intègre la base de données, il doit avoir :

- Au minimum 3 ans révolus d'expérience
- Au moins une intervention en formation continue ou initiale ou une intervention en colloque
- Soit une ou plusieurs publications, soit un diplôme en plus de son diplôme d'Etat d'ergothérapie